

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°32-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	03/06/2021
Présents	19
Absents	4
Procuration	3
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du trois juin deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi sept juin deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent.

Procurations : ALEXANDRE Maria à COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise à GIROUSSE Laurent, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier

Absents : ALEXANDRE Maria, ALBAN Marie-Françoise, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme. MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention et modification du plan de financement - Réfection de la sous-toiture de la halle de Mirepoix

En 2021, la commune de Mirepoix envisage la réfection complète de la sous-toiture de la halle.

Au vu du coût estimatif de ces travaux, il convient d'ajuster les demandes de subventions auprès des partenaires financiers et de réviser le plan de financement de cette opération.

REFECTION DE LA SOUS-TOITURE DE LA HALLE				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Montant de travaux	53 033,52 €	Subvention DETR 2021	15 910 €	30 %
		Subvention FDAL 2021	14 000 €	26 %
		Reste à charge de la commune	23 123,52	44 %
TOTAL	53 033,52 €	TOTAL	53 033,52 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR 2021 et du FDAL 2021
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE
 le 11/06/2021
 Application agréée E-legalite.com